

20/04/2020

Le gouvernement impose des jours de RTT ou des congés obligatoires aux agents en ASA ou télétravail**NON à la double peine !**

Alors que le gouvernement prétend reconnaître le travail des agents, il publie une ordonnance qui impose aux personnels fonctionnaires et contractuels en ASA la prise obligatoire de cinq jours de RTT entre le 16 mars et le 16 avril (effet rétroactif) et 5 autres jours de RTT (ou congés si pas de RTT) entre le 17 mars et la fin de l'état d'urgence sanitaire. Il permet d'imposer aux agents en télétravail (ou assimilé) entre le 17 avril 2020 et la fin de l'état d'urgence sanitaire, de prendre 5 jours de RTT (ou congés si pas de RTT) pendant cette période. De plus, ces jours n'entreront pas dans le calcul des jours de fractionnement.

En adoptant une telle orientation, le gouvernement ignore les situations de fragilité psychologique et sanitaire, les contraintes des gardes d'enfants ou les difficultés pour exercer les fonctions en télétravail (souvent par manque de matériel professionnel disponible), dans les conditions de confinement.

Les plus nombreux à en faire les frais seront les femmes, les agents dans des familles monoparentales, et les agents dans les situations les plus difficiles : agents de catégories C et B sans possibilité de faire du télétravail. Et cette mesure représente une mesure autoritaire et injuste car tous les personnels, loin de là, ne vivent pas « confortablement » leur confinement (prise en charge de l'éducation des enfants, inégalités liées au logement, augmentation des violences familiales). De plus les jours de congés pris pendant le confinement manqueront à l'agent quand il aura besoin de décompresser effectivement et partir en vacances après une reprise qui demandera une charge de travail importante. Le SNTRS-CGT a demandé à l'Inserm de mettre tous les personnels en télétravail.

La réponse de l'Inserm n'est pas satisfaisante « On a bien noté la position des syndicats. On ne manquera pas de revenir rapidement vers vous afin de vous informer de la suite ».

Le SNTRS-CGT demande que tous les agents soient positionnés en télétravail pour toute la période de confinement.

Le gouvernement serait bien mieux inspiré de se soucier du soutien psychologique des personnels de la fonction publique, et de préparer la période de dé-confinement. Il serait plus inspiré en mettant en place la reconnaissance de l'engagement et la qualification des agents et en revalorisant les carrières et la rémunération plutôt que de leur faire supporter le coût de la crise sanitaire. Les vrais responsables sont ceux qui ont pris les décisions politiques de supprimer les lits à l'hôpital, de mal payer les fonctionnaires, de limiter les stocks, de gérer tout à flux tendu. Ceux qui par leur imprévoyance dans la commande de matériel de protection et de mise en place de système de tests ont mis en danger la santé de la population.

Voilà qui augure mal de la période à venir ! Visiblement, le « monde d'après » que le Président de la République a commencé d'esquisser lundi soir reprend les clichés de la stigmatisation des agent-es de la fonction publique comme cela prévaut depuis 2 ans maintenant.

N'hésitez pas à nous contacter par mail : sntrscgt@vjf.cnrs.fr en ajoutant dans le sujet du message « demande d'aide », pour nous faire remonter les difficultés que vous pourriez rencontrer si vous êtes en position d'ASA

Note de décryptage de l'UFSE CGT de l'ordonnance du 16 avril sur les jours de congés et de RTT